Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DE LA SAVOIE
PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE INTERDEPARTEMENTALE

PLAN D'ENTRETIEN DES RIPISYLVES ET CURAGE DES PLAGES DE DEPÔT DU BASSIN VERSANT DU LAC DU BOURGET sur le territoire des communes de : Aix les Bains, Chambéry, Les Déserts, Saint Thibault de Couz, Ruffieux, Entrelacs, Méry (73), Saint Félix et Chainaz les Frasses (74)

DECLARATION D'INTERET GENERAL ET DECLARATION LOI SUR L'EAU

Conformément à l'arrêté préfectoral signé respectivement le 2 août et le 19 août 2019 par les préfets de Haute-Savoie et de Savoie est ouverte en mairies d'Aix les Bains, Chambéry, Les Déserts, Saint Thibault de Couz, Ruffieux, Entrelacs, Méry (73),Saint Félix et Chainaz les Frasses (74), une enquête publique de 18 jours, **du mardi 10 septembre au vendredi 27 septembre 2019 inclus** relative aux travaux d'entretien des ripisylves et de curage des plages de dépôt du bassin versant du lac du Bourget.

Le dossier se rapportant à l'objet de l'enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés dans les mairies d'Aix les Bains (services techniques municipaux), Chambéry (mairie de quartier Grenette), Les Déserts, Saint Thibault de Couz, Ruffieux, Entrelacs, Méry (73) et Saint Félix et Chainaz les Frasses (74) du 10 au 27 septembre 2019 inclus afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies susvisées.
Le dossier sera également mis en ligne sur le site des services de l'État en Savoie **(http://www.savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Environnement/Eau-foret-biodiversite/Avis-d-enquetes-publiques-eau-et-forets),** et consultable sur un poste informatique accessible gratuitement en DDT /SEEF - L'Adret – 73011 Chambéry le Haut aux heures habituelles d'ouverture.

Monsieur **Jean-Jacques DUCHENE** est nommé commissaire enquêteur. Il siègera :
en mairie d'Aix les Bains -Services techniques municipaux- 1500 bd Lepic :
lundi 16 septembre de 14 à 17h
vendredi 27 septembre de 13h30 à 16h30
en mairie de quartier – 45 place Grenette à Chambéry :
mercredi 25 septembre de 9h à 12H

Des observations écrites pourront également lui être adressées par voie électronique à l'adresse suivante : ddt-seef-enquetes-publiques@savoie.gouv.fr (en précisant enquête DIG CISALB en objet) et sur le site internet de l'État en Savoie : (*http://www.savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Environnement/Eau-foret-biodiversite/Avis-d-enquetes-publiques-eau-et-forets*) pendant toute la durée d'enquête. Celles-ci seront dupliquées et intégrées au registre d'enquête publique conservé en mairie.

Monsieur Sébastien CACHERA du CISALB pourra, en cas de besoin, fournir au public des informations sur le projet (CISALB – 42 rue Pré Demaison – 73000 CHAMBERY – 04-79-70-64-67 – courriel : sebastien.cachera@cisalb.fr).

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée en mairies d'Aix les Bains, Chambéry, Les Déserts, Saint Thibault de Couz, Ruffieux, Entrelacs, Méry (73) et Saint Félix et Chainaz les Frasses (74) et à la préfecture de la Savoie (Direction des territoires – Service environnement, eau, forêts), où toute personne intéressée pourra en prendre connaissance pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique.
Ces documents pourront également être communiqués pendant la même période, à toute personne physique ou morale concernée qui en fera la demande au préfet, et seront également publiés sur le site Internet des services de l'État en Savoie (http://www.savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Environnement/Eau-foret-biodiversite/Avis-d-enquetes-publiques-eau-et-forets).

Le préfet de la Savoie est l'autorité compétente pour statuer sur l'autorisation sollicitée.